

Construction

De la structuration des projets au règlement des différends, notre équipe fournit les éclairages juridiques requis pour faire avancer les projets d'investissement les plus importants du Canada.



Expertises Connexes

- [Affaires réglementaires](#)
- [Autochtones et environnement](#)
- [Centres de données](#)
- [Électricité et services publics](#)
- [Énergie](#)
- [Énergie renouvelable](#)
- [Financement de projets](#)
- [Immobilier commercial](#)
- [Infrastructures](#)
- [Litiges en droit de la construction](#)
- [Litiges en droit des sociétés et en droit commercial](#)
- [Marchés publics](#)
- [Mines et ressources naturelles](#)
- [P3 \(partenariats entre les secteurs public et privé\) / DMFA](#)

Dans le contexte actuel, les grands projets de construction présentent de multiples défis : la capacité et la volonté des propriétaires et des participants du marché de composer avec les risques, les échéances, les difficultés liées à la réglementation et à l'obtention des permis, les enjeux de sécurité, les droits de douane, les structures de financement complexes, les différends et les autres facteurs qui peuvent mettre à mal les calendriers et les budgets. Le groupe de pratique Construction d'Osler, qui figure en tête des classements de *Chambers Canada*, aide ses clients à anticiper, à gérer et à résoudre ces défis afin que les projets d'investissement soient menés à bien en toute confiance.

Notre équipe spécialisée en droit de la construction accompagne nos clients dès les premières étapes de la planification d'un projet jusqu'à son exploitation. Au-delà de l'élaboration de la stratégie devant assurer l'obtention des autorisations des autorités de réglementation et la participation des parties prenantes, nos avocats se concentrent sur la structuration des projets, la négociation des contrats, le montage du financement et la répartition des risques d'une manière qui reflète à la fois les réalités juridiques et commerciales. En cas de différend, nos clients peuvent compter sur nos avocats spécialisés en litiges dans le domaine de la construction, qui font partie de l'équipe Litiges d'Osler et dont la pratique est entièrement consacrée à la médiation, à l'arbitrage et à la contestation en justice. Nos avocats mettent rapidement en œuvre des stratégies précises et pratiques en vue de protéger les intérêts de nos clients et de maintenir leurs projets sur la bonne voie.

Osler offre des conseils adaptés à la panoplie de projets de construction et d'infrastructure mis de l'avant au Canada, notamment dans les domaines de l'énergie (énergie éolienne, solaire, nucléaire, pétrolière et gazière ainsi que le stockage d'énergie), des mines, des technologies, dont l'IA et les centres de données, des transports, des établissements de santé, de la défense et des procédés industriels, ainsi que des partenariats public-privé (PPP/CPA). Grâce à nos ressources aux États-Unis, nous accompagnons également les clients dont les projets et les besoins de financement dépassent les frontières.



Blogue sur le droit de la construction et des infrastructures au Canada

Nous fournissons également des mises à jour sur les principales décisions judiciaires et suivons l'évolution des politiques législatives et gouvernementales

[Visiter le blogue](#)

Comment Osler peut vous aider

- **Expérience avec de grands projets :** Nous fournissons des conseils dans le cadre de certains des projets les plus importants au Canada dans les domaines de l'énergie, des mines, des technologies, de la santé, des transports, de la défense et des installations industrielles, ainsi que dans le cadre de partenariats public-privé.
- **Expertise technique :** Bon nombre de nos avocats sont titulaires de diplômes en droit et en génie, y compris en génie géologique, en génie civil, en génie mécanique et en sciences de l'ingénierie, ce qui leur permet d'apporter une vision pratique et concrète à des projets complexes.
- **Perspective intégrée :** Nos clients bénéficient des conseils avisés d'avocats spécialisés en réglementation, en transactions et en litiges, qui veillent à ce que les contrats soient rédigés compte tenu des risques, notamment les risques liés à la réglementation, ainsi que des réalités en matière de litiges.
- **Capacités transfrontalières :** Nous soutenons les projets de nos clients où qu'ils se déroulent, grâce à notre présence nationale et à nos capacités aux États-Unis.
- **Leadership dans le secteur :** Nos avocats sont des membres actifs d'organisations de premier plan dans le domaine de la construction et des infrastructures, ce qui garantit à nos clients de bénéficier de conseils éclairés tenant compte des dernières évolutions et tendances dans le secteur.
- **Règlement efficient des différends :** Que cela soit dans le cadre d'une médiation, d'un arbitrage ou d'une contestation en justice, nos avocats plaidants agissent avec rapidité et stratégie en s'appuyant sur leur profonde connaissance du droit canadien de la construction.

Ensemble, notre équipe apporte l'éclairage, l'expérience et les conseils stratégiques dont nos

clients ont besoin pour aborder en toute confiance chaque étape du cycle de vie de leurs projets de construction.

Domaines d'intérêt

Examen des contrats de construction et services de formation
Litiges en droit de la construction
P3 (partenariats entre les secteurs public et privé) / DMFA

Personnes-ressources



COCHEF

Paula Olexiuk

Associée, Énergie et construction, Calgary



COCHEF

Richard Wong

Associé, Droit commercial, Énergie, et cochef du groupe national en construction et infrastructures, Toronto, Montréal



Paul Ivanoff

Associé, Litiges, Toronto

Prix et reconnaissances

- construction (première tranche)

—**CHAMBERS CANADA: CANADA'S LEADING LAWYERS FOR BUSINESS**
• reconnaissance en droit de la construction

—**THE CANADIAN LEGAL EXPERT DIRECTORY**